SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DÉCEMBRE 2012

Rénovation énergétique des bâtiments :
Le SERCE rappelle les éléments structurants du débat

Les entreprises du SERCE sont de véritables intégrateurs de services multitechniques qui proposent des solutions adaptées et innovantes répondant aux nouveaux enjeux d'efficacité énergétique. Elles souhaitent apporter au débat l'expérience de réalisations réussies dans le cadre de Contrat de Performance Energétique et demandent à participer à la table ronde qui doit être organisée sur le sujet.

Elles appellent l'attention de la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement sur les principes qui doivent conduire l'action qui sera définie par le Gouvernement dans le domaine de la rénovation des bâtiments, notamment dans le domaine tertiaire.

- **La rénovation thermique des bâtiments peut prendre des formes très diverses.** Leur coût de mise en œuvre comme les économies d'énergie qu'elles génèrent sont très différents. Il serait contre productif de vouloir privilégier l'une des solutions par rapport à une autre. Le plus important est de choisir la ou les solutions qui s'appliqueront le mieux en fonction de l'usage à une situation patrimoniale, technique, sociale et budgétaire donnée. En cela, la formation des Maîtres d'ouvrage et de leurs assistants est essentielle.

- **La mise en œuvre des solutions passe par un ordre logique** permettant d'obtenir les meilleurs résultats : mise en place d'instruments de mesure des consommations d'énergie - sensibilisation des occupants - isolation - amélioration du rendement des équipements de chauffage, de réfrigération et de climatisation - installation d'équipements de suivi et de pilotage. Chacune de ces solutions peut être prise indépendamment l'une de l'autre en fonction de l'état du bâtiment considéré. Cependant la prise de mesures doit obligatoirement précéder les actions à réaliser.

- **La seule énergie qui se mesure et qui se facture est l'énergie finale :** c'est donc l'unité qui devrait être retenue dans toutes les formes de contrats d'amélioration de la performance énergétique avec résultat garanti dont le Contrat de Performance Energétique.

La vente et fourniture d'énergie ou de chaleur ne devraient pas pouvoir être associées dans un même contrat aux actions d'efficacité énergétique comme c'est parfois le cas aujourd'hui. Les exemples montrent que par son poids, la vente de l'énergie se fait le plus souvent au détriment des actions d'amélioration de la performance énergétique.

- **Le taux des prêts accordés est à moduler en fonction du pourcentage d'économie réalisée.** Par exemple 4% de 0 à 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique, 2% de 30%, 1% pour 45% et plus.

- **Les prêts et subventions ne devraient être accordés qu'aux opérations dont le résultat est garanti par la mise en place d'une méthode de mesure et de vérification** de type IPMVP* et expliquée au Maître d'ouvrage (cela doit permettre à ce dernier de suivre et comprendre la progression des résultats et de comparer ce qui est comparable). Pour les Contrats de Performance Energétique, les subventions publiques pourraient être liées à la publication par les opérateurs de leurs engagements de résultats énergétiques avant travaux, puis après leur réception et a minima après chaque période de chauffage.

- **Concernant le logement,** la priorité de l'action de rénovation thermique doit être donnée aux ménages en situation précaire mais en étant très vigilant quant à la tenue des engagements pris. Un suivi national détaillé et argumenté des actions menées et des résultats réellement obtenus est ici encore plus nécessaire qu'ailleurs.

* Programme International de Mesure et de Vérification des Rendements

Les entreprises de génie électrique et climatique du SERCE et le Contrat de Performance Énergétique

Des entreprises de proximité ayant la capacité à s'engager

Les 260 entreprises du SERCE représentent dans l'hexagone 150 000 personnes réparties sur près de 900 sites. Leur capacité à s'engager sur le long terme, leur expertise technique associée à une implantation géographique sur l'ensemble du territoire et la maîtrise du risque leur confèrent toute légitimité pour piloter durablement les projets dans leur ensemble.

Cette proximité avec les clients et l'évolution de leurs offres à travers un éventail de services toujours plus innovants, les placent comme les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique. Habituées à s'inscrire sur le long terme, les entreprises du SERCE accompagnent leurs clients dans tous leurs projets, petits ou grands, de la conception à l'exploitation pour des périodes de quelques années à quelques dizaines d'années.

De véritables intégrateurs de service multitechniques et multi-énergies

Familières de toutes les phases de la vie d'un projet, elles sont particulièrement compétentes et pertinentes dans la mise en œuvre de solutions intégrées et globales.
Elles savent diagnostiquer, concevoir, réaliser, exploiter et maintenir des systèmes complexes associant aux techniques issues du génie électrique, climatique, frigorifique et mécanique, des technologies d'information et de communication (pilotage, contrôle-commande, mesure et vérification) afin de proposer les solutions les mieux adaptées à l'amélioration de la performance énergétique.

Indépendamment de toute solution «constructeur», les entreprises du SERCE peuvent ainsi apporter une réponse sur mesure au problème posé et réaliser une installation de qualité répondant aux exigences conjointes des maîtres d'ouvrage et des usagers.

Nouveau guide « Le Contrat de Performance Énergétique », la vision des entreprises du SERCE au service de l'efficacité énergétique

Destiné à être largement diffusé auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs d'efficacité énergétique, ce guide présente les caractéristiques du Contrat de Performance Énergétique.

Un nouvel outil particulièrement bien adapté aux offres de services que sont susceptibles de proposer les entreprises du SERCE.

Articulé autour du contexte, des attentes, de la définition et des modalités de mise en œuvre d'un CPE, ce recueil permet aux lecteurs de mieux appréhender les capacités d'ingénierie (techniques et financières) et humaines des entreprises de génie électrique et climatique à s'engager sur des objectifs de performance contractualisés, dans le cadre d'un CPE.

Carte d'identité du SERCE

Le **SERCE**, Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique, crée en 1922 est une organisation professionnelle rassemblant 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France. Sont adhérentes de nombreuses PME du secteur ainsi que les grandes entreprises de la profession telles que Cegelec, Cofely-Axima, Cofely-Ineo, Etde, Eiffage Energie, Spie, Vinci Energies...

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC). Les adhérents du SERCE représentent 15,9 milliards de chiffre d'affaires et 150000 salariés.

Contact presse :
C-Comme Vous
366 ter rue de Vaugirard
75015 PARIS
tél. 01 45 31 20 83
vanessa@commevous.com
www.c-commevous.com

Contact SERCE : **Marielle Mourgues** - tél. 01 47 20 69 45 - www.serce.fr

Conception 426c 01 56 05 47 75
Photothèques SPIE Copyright Xavier Boymond , Fotolia (c) Almospheric, Roman Milert - Axima Seitha © M. PLASSART , © Fotolia - Sylvie Bouchard